

Note de préparation au comité syndical du 04 Mars 2020

à 16h30 à Lagrand (salle de la CCSB)

DÉLIBÉRATIONS

	DES		
N 54 III	015		5153

1-	Approbation du compte de gestion	2
	Vote du Compte administratif	
	Affectation des résultats	
	Travaux d'entretien du lit 2020	
	Bulletin de liaison action C2.2	
	Renouvellement ligne de trésorerie	

a: 09 66 44 21 26 @: smigiba05 @orange.fr

1/6

Contexte:

Les résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés provenant du Trésorier du SMIGIBA sont présentés dans le tableau ci-dessous :

Projet de délibération n°2020-011:

Le Comité Syndical réuni sous la présidence de Jacques FRANCOU :

- Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :
- Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :
 - Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2019, y compris la journée complémentaire;
 - Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes;
 - Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;
- Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2019, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Résultats budgétaires de l'exercice :

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (944 157,29 €	1 096 766,27 €	2 040 923,56 €
Titres de recette émis (b)	271 795,39 €	759 390,90 €	1 031 186,29 €
Réductions de titres (c)			0,00€
Recettes nettes (d = b - c)	271 795,39 €	759 390,90 €	1 031 186,29 €
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires total	944 157,29 €	1 096 766,27 €	2 040 923,56 €
Mandats émis (f)	297 413,92 €	883 746,47 €	1 181 160,39 €
Annulations de mandats (g)		55 203,32 €	55 203,32 €
Dépenses nettes (h = f – g)	297 413,92 €	828 543,15 €	1 125 957,07 €
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d – h) Excédent			
(h – d) Déficit	-25 618,53 €	-69 152,25 €	-94 770,78 €

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisé :

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent : 2018	Part affectée à l'investissement : exercice 2019	Résultat de l'exercice 2019	Transfert ou intégration de résultats par opération d'ordre non budgétaire	Résultat de clôture de l'exercice 2019
I – Budget principal					
Investissement	237 362,59€		-25 618,53 €		211 744,06 €
Fonctionnement	197 571,69 €		-69 152,25 €		128 419,44 €
TOTALI	434 934,28 €		-94 770,78 €		340 163,50 €
II – Budgets des services à					
caractère administratif					
TOTALII					
III – Budgets des services à					
caractère industriel et					
commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	434 934,28 €		-94 770,78 €		340 163,50 €

2- Vote du Compte administratif

Contexte:

Le compte administratif de l'exercice 2019 est présenté ci-dessous :

	Investissement		Fonctionnement		Total	
Libellé	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		237 362,59 €		197 571,69 €		434 934,28 €
Opérations exercice	297 413,92 €	271 795,39 €	828 543,15 €	759 390,90 €	1 125 957,07 €	1 031 186,29 €
Total	297 413,92 €	509 157,98 €	828 543,15 €	956 962,59 €	1 125 957,07 €	1 466 120,57 €
Résultat de clôture		211 744,06 €		128 419,44 €		340 163,50 €
Restes à réaliser	368 025,90 €	248 509,02 €			368 025,90 €	248 509,02 €
Total cumulé	368 025,90 €	460 253,08 €		128 419,44 €	368 025,90 €	588 672,52 €
Résultat définitif		92 227,18 €		128 419,44 €		220 646,62 €

Projet de délibération n°2020_012 :

Le projet de délibération joint à la note de préparation présente le compte administratif de l'exercice 2019, en détaillant par section les dépenses et recettes ainsi que les taux de réalisation.

3- Affectation des résultats

Contexte:

Afin de pouvoir voter le budget lors du dernier comité syndical, les résultats avaient été affectés par anticipation. Suite à la finalisation du compte administratif et l'obtention du compte de gestion, il est proposé d'affecté les résultats définitifs suivants :

	Investissement	Fonctionnement
Dépenses de l'exercice 2019	297 413,92 €	828 543,15 €
Recettes de l'exercice 2019	271 795,39 €	759 390,90 €
Résultat de clôture de l'exercice 2018	237 362,59 €	197 571,69 €
Résultat à reporter	211 744,06 €	128 419,44 €

Projet de délibération n°2020_013 :

Décide d'affecter le résultat 2019 sur le budget 2020 de la manière suivante :

Fonctionnement : 128 419,44 € au compte 002 (recettes)
Investissement : 211 744,06 € au compte 001 (recettes)

4- Travaux d'entretien du lit 2020

Contexte:

Les crues de la fin d'année 2019 ont généré des dégâts importants dans certains secteurs. Les érosions de berges sont nombreuses essentiellement sur des terres agricoles. Des réseaux ont également été touchés tels que des canalisations AEP (St Pierre d'Argençon, Montmaur, Barret), des canalisations d'assainissement et des ponts (Aspremont, St Julien en Beauchêne). Les embâcles sont nombreux dans les lits des cours d'eau du bassin et doivent être évacués dans certains secteurs.

Le SMIGIBA a réalisé un inventaire et a sollicité les communes pour diagnostiquer les dégâts. Des travaux pourront être réalisés par des communes et des riverains et doivent s'accompagner d'interventions d'entretien du lit en parallèle.

Le SMIGIBA est donc sollicité de manière importante pour intervenir et le budget actuellement alloué à ces interventions est insuffisant pour répondre aux demandes et réaliser les interventions nécessaires diagnostiquées par les techniciens.

Aussi il est proposé de mobiliser une enveloppe supplémentaire de 30 000 € HT pour assurer les travaux nécessaires en 2020. Cette enveloppe sera prise dans les restes d'excédents d'investissement du syndicat et ne demande d'appel supplémentaire à participations. Cependant il est nécessaire de prendre en compte que cela ne peut être que ponctuel au risque de déséquilibrer les comptes du syndicat.

Les subventions doivent également être modifiées pour permettre la sollicitation de l'Agence de l'Eau et du Département sur ces nouveaux montants.

Projet de délibération n°2020 014 :

- DE MODIFIER la délibération n°DE 2020 -04 afin de porter le montant de travaux d'entretien du lit à 70 000 € H.T;
- **D'AUTORISER** le Président à solliciter les subventions pour un montant total de travaux de **70 000€ HT** auprès de l'Agence de l'Eau, du Conseil Régional Sud PACA et du Conseil Départemental 05 dont le plan de financement modifié est le suivant :

Agence de l'eau	30 %	soit	21 000 € HT
Conseil départemental 05	20 %	soit	14 000 € HT
SMIGIBA	30 %	soit	35 000 € HT

- **D'AUTORISER** le président du SMIGIBA à signer une convention de travaux avec une ou plusieurs associations d'insertion dans la limite du montant inscrit au budget pour cette action ;
- **D'AUTORISER** le président du SMIGIBA à signer une convention de travaux et de circulation avec les propriétaires riverains.

5- Bulletin de liaison action C2.2

Contexte:

Le bulletin de liaison adressé à tous les riverains chaque année et le site internet sont des outils de communication indispensables pour le SMIGIBA. Il est proposé de les poursuivre et d'autoriser les prestations qu'ils nécessitent. Les dépenses et recettes de subventions ont été inscrites au B.P 2020

Projet de délibération n°2020_015 :

 D'AUTORISER le Président à solliciter les subventions pour un montant total de prestations de 10800 € TTC auprès de l'Agence de l'Eau et du Conseil Départemental 05 dont le plan de financement est le suivant :

•	Agence de l'Eau :	60 %	soit 6 480 € TTC
•	Conseil Départemental 05 :	20 %	soit 2 160 € TTC
•	SMIGIBA:	20 %	soit 2 160 € TTC

 D'AUTORISER le Président à engager et signer les marchés et avenants nécessaires à la réalisation de l'opération ainsi que tous les documents nécessaires au suivi administratif et financier de ces marchés dans la limite des montants fixés au budget.

6- Renouvellement ligne de trésorerie

Contexte:

Pour le financement de ses besoins ponctuels de trésorerie, le Syndicat Mixte de Gestion Intercommunautaire du Buëch et de ses Affluents (SMIGIBA) a besoin de contracter, comme chaque année, une ouverture de crédit de type « ligne de trésorerie interactive » d'un montant maximum de 70 000 Euros, pour une durée d'un an. Notre actuelle ligne de trésorerie (auprès de la Caisse d'Epargne) arrive à échéance le 2 juin 2020. La meilleure offre vous sera présentée en conseil syndical.

Projet de délibération n°2020-016 :

- Autorise le Président à solliciter plusieurs établissements bancaires afin de comparer les offres de ligne de trésorerie ;
- Autorise le Président à contracter une ouverture de crédit de type «ligne de trésorerie interactive» d'un montant maximum de 70 000 Euros, pour une durée d'un an, auprès de l'établissement bancaire proposant la meilleure offre ;
- Autorise le président à effectuer sans autre délibération les tirages et remboursements relatifs à la ligne de trésorerie interactive, dans les conditions prévues par ledit contrat.